



Augmentation loyer appartement

Par **JULIE**, le **04/06/2012 à 16:49**

Bonjour, mon propriétaire n'avait pas augmenté le loyer de l'appartement depuis plusieurs années et il vient d'augmenter de 10% d'un coup a t il le droit? De plus les charges sont comprises dans mon loyer et cela me revient à 70 euros par mois, or, je suis très peu présente et j'utilise très peu mon chauffage, n'est il pas obligé de me rendre l'argent non utilisé? merci d'avance julie

Par **cocotte1003**, le **04/06/2012 à 18:07**

Bonjour, votre bailleur a le droit d'augmenter votre loyer à la date d'effet du bail donc une fois par an selon l'indice en vigueur. S'il ne l'a pas fait depuis plusieurs années, il peut vous effectuer un rattrape sur les 5 dernières années. Les charges doivent se réguler chaque année en vous fournissant les justificatifs nécessaires à justifier les sommes qu'il vous demande. Si le chauffage est collectif que vous l'utilisiez ou pas il vous sera facturer selon les millièmes de votre appartements comme toutes les autres charges. Faites une LRAR à votre propriétaire en lui demandant de se justifier si vous estimez être perdante, cordialement